COMMUNE DE VAL-REVERMONT
REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

1 – Présentation

La commune de VAL-REVERMONT offre en location 4 aménagements communaux :

- La salle des fêtes
- Le restaurant communal
- La salle du presbytère de Cuisiat
- La salle de Pressiat

2 - Tarifs de location

Les tarifs de location sont arrêtés pour chaque année civile par une délibération du conseil municipal. Ils s'appliquent à la date de location et non de réservation.
Les tarifs en cours figurent à l'annexe 1 du présent règlement.

3 - Procédure de réservation

La demande de réservation doit être adressée au maire de Val-Revermont au moyen de l'imprimé ad hoc (à retirer à la mairie ou à charger sur le site Internet de la commune : www.val-revermont.fr)
La demande précisera nécessairement les noms, prénom, date et lieu de naissance et adresse et qualité du locataire, le cas échéant le nom de l'association concernée.

4 - Responsabilité et assurance

Le locataire ne peut rétrocéder la jouissance des locaux loués à une autre personne ou à une autre association.

Dès la remise des clés et jusqu'à leur restitution, le locataire est personnellement responsable du bon usage des locaux loués. Il engage sa responsabilité en cas d'incendie, d'accident, vol, dégradation et plus généralement tout dommage causé par lui-même, ses invités, ses clients ou des tiers durant la période de location.

Les biens mobiliers et immobiliers mis à la disposition du locataire sont assurés par la commune contre les risques incendie, explosion, dégâts des eaux. Il est précisé que les objets ou matériel apportés par le locataire ne sont pas pris en compte dans l'assurance communale et que leur perte ou leur dégradation ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours contre la commune.

Le locataire devra être assuré en qualité d'occupant locataire et être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile "***dommages aux biens confiés***", meubles ou immeubles, les risques locatifs et les recours des tiers.

Le locataire qui contreviendrait aux dispositions du présent règlement (défaut d'assurance, non respect du règlement ...) serait exclu et verserait à la commune une indemnité au moins égale au montant de la location à titre de réparation des dommages moraux ou matériel subis sans préjudice de recours éventuel en indemnisation.

Vu pour être annexé à la délibération DE201812073 du 20/12/2018

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

5 - Obligations du locataire

5.1 - Avant la location

La commune de VAL-REVERMONT sera engagée vis à vis du locataire lorsqu'elle aura reçu le contrat de location et le présent règlement dûment signés, accompagnés du versement par chèque à l'ordre du "Trésor Public", du montant des arrhes, du chèque de caution ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile défini à l'article 5, (avant) dernier alinéa.

Une caution de 300 € (par chèque uniquement) sera demandée à la signature du contrat (hors presbytère) et sera restituée après l'état des lieux suivant la manifestation.
L'annulation, après la signature du contrat de location, entraînera l'abandon des arrhes au profit de la commune. Toutefois, si cette annulation intervient moins de 30 jours avant la date de location prévue, la commune sera en droit d'exiger le paiement du solde.

Le locataire informera le corps de Sapeurs - Pompiers et la Gendarmerie de cette manifestation, en précisant le genre d'activité, les heures de début et de fin de celle-ci.
Il se chargera d'obtenir toutes les autorisations spécifiques nécessaires au style de manifestions qu'il organise, et notamment celle des services de la SACEM, autorisation de buvette...

Un état des lieux contradictoire sera réalisé au moment de la remise des clés par la commune au locataire. Toutes les observations concernant l'état des locaux et matériels loués devront y être consignées.

5.2 - Pendant la location

Le locataire s'engage à veiller à ce qu'il ne soit commis aucun dégât aux locaux et installations qui lui sont confiés. Tout dégât lui sera facturé.

Il veille également à ce que le bruit de la manifestation ne constitue pas une gêne pour le voisinage. Le tapage nocturne est répréhensible de 22 heures à 7 heures du matin.

Le locataire devra dans tous les cas laisser l'accès aux différentes salles aux personnes chargées du bon fonctionnement des installations notamment au responsable municipal.

Le locataire devra prévoir un service d'ordre efficace ainsi qu'un service d'entretien des toilettes durant la manifestation afin que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles de correction.

L'attention du locataire est attirée sur le fait qu'**il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux loués.**

Il s'engage à respecter les consignes ou instructions affichées ou portées à sa connaissance dans les lieux loués.

5.3 - Après la location

Un état des lieux contradictoire sera réalisé au moment de la restitution des clés à la commune. Le locataire s'engage à régler

- les coûts de réparation ou de renouvellement du matériel, de la vaisselle ou d'objet divers, dégradés pendant la durée de la location.
- Le solde de la location
-

Vu pour être annexé à la délibération DE201812073 du 20/12/2018

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

6 – Autorité de la commune

L'autorité de la commune concernant l'administration des locaux et matériels loués est déléguée, pendant la durée de la location, au responsable municipal.
Le responsable municipal :

- veille au respect du règlement
- est chargé de l'état des lieux contradictoire au moment de la remise et de la restitution des clés.
- transmet les consignes d'utilisation du matériel (chambre froide, cuisines, lave-vaisselle...) et met à disposition la vaisselle éventuellement réservée.
- Est l'interlocuteur du locataire pour toutes les questions relatives à la location (hors la signature du contrat qui s'effectue au secrétariat)

Au cas où des clauses du présent règlement ne seraient pas remplies par le locataire, ses invités, ses clients ou des tiers, la mairie se réserve le droit de suspendre, dans les délais les plus brefs et par tous les moyens qu'elle jugera nécessaires, le déroulement de la manifestation.

Pour la commune,

Le locataire

Le maire

Monique WIEL

CCTER : Communauté de Communes de Treffort en Revermont (communes de Nivigne et Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Meillonnas, Pouillat, Saint Etienne du Bois, Simandre sur Suran et Val-Revermont)

	SALLE DES FETES				Salle de Pressiat	Restaurant communal de Treffort (avec vaisselle)	Presbytère de Cuisiat
UTILISATEURS	*spectacle avec intervenants*	*AG ou spectacle d'association*	*Location W.E complet*	*Supplément pour services repas*			
ASSOCIATIONS COMMUNES ET EX-CCTER	315 €	190 €	430 €	90 €	Gratuit pour ass.communales	150 €	Gratuit
ASSOCIATIONS HORS EX-CCTER	600 €	330 €	735 €	90 €			
HABITANTS DE LA COMMUNE			430 €	90 €	1 jour : 80€ week end : 130€	200 €	1 jour : 50 € week-end : 100 €
FAMILLES HORS COMMUNE			600 €	90 €	1 jour : 150€ week end : 250€		
MISE A DISPOSITION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES (1 fois/an) - delib. 43/2008	Forfait de 90€ avec repas ou 56€ sans repas						
	Le presbytère de Cuisiat et le restaurant communal sont réservés aux habitants de la commune						
	Une caution de 300€ doit être versée à la réservation						
	Les heures de ménage rendues nécessaires pour remettre la salle en état seront facturées 30€ de l'heure						
	Le supplément repas couvre la mise à disposition de la vaisselle et usage de la cuisine						
	Le remplacement de matériel détérioré ou perdu sera facturé selon tarif						

Vu pour être annexé à la délibération DE201812073 du 20/12/2018

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

SALLE DES FETES DE PRESSIAT

RESERVATION en MAIRIE	Laurence PILLON : 04 74 42 38 00 Mail : personnel@val-revermont.fr
DOCUMENTS A FOURNIR	Contrat de location Attestation d'assurance Chèque de caution
MISE A DISPOSITION	Jour et heure à fixer avec le responsable de la location (généralement du vendredi soir au lundi matin)
TARIF	Associations du secteur uniquement : gratuit Habitant de la commune : 1 jour 80 €/week-end 130 € Habitant hors commune : 1 jour 150 €/week-end 250 €
CAUTION	300 €
PERSONNE A CONTACTER POUR INFORMATION COMPLEMENTAIRES, ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLEFS	Françoise PERDRIX Tél. aux heures de bureau : 06 27 92 50 27
CAPACITE	90 PERSONNES
COMPOSITION	Une salle de 94 m2 Et d'une cuisine équipée d'une cuisinière, un lave-vaisselle, un réfrigérateur
MATERIEL	11 tables et 90 chaises
VAISSELLE	Voir liste jointe. Toute casse sera facturée selon tarif
MATERIEL DE MENAGE A DISPOSITION	Balai, pelle, balayette Balai brosse et serpillières Aspirateur Eponges et lavettes Produit vaisselle Dosettes produit nettoyant sol et tables Produit à vitres Merci de vous conformer aux notices d'utilisation des produits fournis
APRES LA LOCATION	Nettoyer la salle (sol, tables, sanitaire et cuisine). En cas de manquement, des frais de remise en état vous seront facturés au prix de 30 € de l'heure Emmener les poubelles Régler la location

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Treffort
01370
VAL-REVERMONT

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

ETAT DES LIEUX
SALLE DES FETES DE PRESSIAT

Locataire	
Nom :	**Prénom :**
Adresse :	
Téléphone :	

SALLE	ENTREE			SORTIE			Commentaires
	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	
Murs - Plafonds							
Sols							
Portes							
Fenêtres							
Electricité - Luminaires							
Extincteur							
Chaises + tables							
Autres *(préciser)*							

CUISINES	ENTREE			SORTIE			Commentaires
	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	
Murs - Plafonds							
Sols							
Evier - Lave-vaisselle							
Four micro-ondes							
Cuisinière + cafetière							
Réfrigérateur							
Mobilier							
Extincteur							
Autres *(préciser)*							

SANITAIRES + HALL + ESCALIERS	ENTREE			SORTIE			Commentaires
	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	
Murs - Plafonds							
Sols							
Portes							
Lavabo							
WC							
Extincteur							
Autres *(préciser)*							

date entrée

Signature locataire

Signature agent

date sortie

Signature locataire

Signature agent

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

LOCATION DE VAISSELLE de PRESSIAT

VAISSELLE	TOTAL	BRIS	TARIF UNITAIRE
Verres ballons 14 cl	139		1.50
Verres à canon	163		1.19
Verres (grands divers)	7		2.35
Verres martelés	28		2.35
Pichet	13		19.99
Saladiers	4		10.20
Saladier petit	2		7.80
Assiettes plates dentelées	155		5.76
Assiettes blanches	28		5.76
Assiettes à dessert	79		3.50
Fourchettes	108		2.26
Couteaux	110		3.37
Cuillères à dessert	125		1.07
Cuillères à soupe	36		1.66
Ramequins rond	29		3.50
Ramequin martelés	40		3.50
Ramequin orange	4		3.50
Coupes à glace	6		3.50
Tasses fleur bleue	16		2.25
Tasses café blanche	41		2.25
Tasses à infusion	22		3.62
Plat creux	6		21.50
Plat à tarte	2		21.50
Plat rond plat inox	5		10.17
Plateau	6		5
Plateau inox grand carré	2		15
Passoire + 1 petite	3		10
Corbeille à pain	15		7.80
Planche à découper	1		15
Couteau à pain	4		3.37
Spatule	4		2
Fouet	1		5
Econome + 1 éplucheur	3		5
Tir bouchon + décapsuleur	11		4
Louche grande	1		9
Louche moyenne	2		9
Louche petite	1		9
Théière	1		30
Cafetière grande	3		30
Grosse casserole avec couvercle	1		25
Petite casserole	5		25
Casserole à deux poignées	1		25
Petits couteaux	6		3.37
Cendriers	5		3

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

SALLE DES FETES PRESSIAT

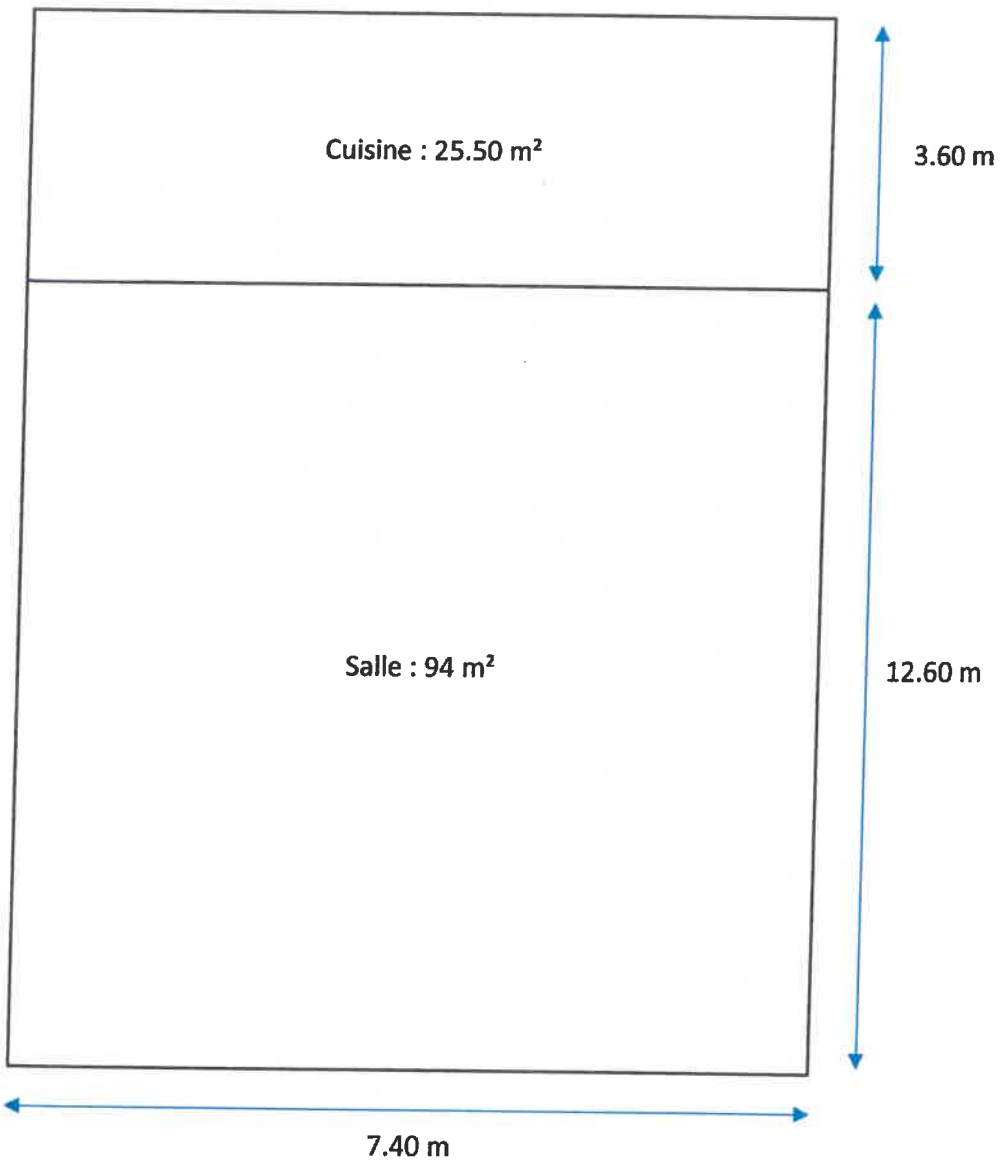

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

SALLE DES FETES DE PRESSIAT

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

RESTAURANT SCOLAIRE

(exclusivement réservé aux habitants et associations de **Nivigne et Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, , Meillonnas, Pouillat, Saint Etienne du Bois Simandre sur Suran et Val-Revermont)**

RESERVATION en MAIRIE	Laurence PILLON : 04 74 42 38 00 Mail : personnel@val-revermont.fr
DOCUMENTS A FOURNIR	Contrat de location Attestation d'assurance Chèque de caution
MISE A DISPOSITION	Jour et heure à fixer avec le responsable de la location (généralement du vendredi soir au lundi matin)
TARIF	Associations locales : 150 € Habitants de la commune : 200 €
CAUTION	300 €
PERSONNE A CONTACTER POUR INFORMATION COMPLEMENTAIRES, ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLEFS	Isabelle CURNILLON Tél. aux heures de bureau : 06 64 75 32 89 Mail : location@val-revermont.fr
CAPACITE	70 PERSONNES assises
COMPOSITION	Une salle de 145 m2 Et d'une cuisine équipée de 2 réfrigérateurs, 1 lave-vaisselle, 1 cuisinière feux et four à gaz
MATERIEL	16 tables et 100 chaises NE PAS UTILISER L'EQUIPEMENT DU SELF
VAISSELLE	Voir liste jointe. Toute casse sera facturée selon tarif
MATERIEL DE MENAGE A DISPOSITION	Balai, pelle, balayette Balai brosse et serpillières Aspirateur Plateau + franges + seau de lavage Produit vaisselle Dosettes produit nettoyant sol et tables Produit à vitres Merci de vous conformer aux notices d'utilisation des produits fournis
APRES LA LOCATION	Nettoyer la salle (sol, tables, sanitaire et cuisine). Ordures ménagères : mettre les sacs fermés dans le conteneur et emporter les emballages, cartons, verres et plastiques au PAV en face la gendarmerie Vérifier que toutes les portes extérieures sont fermées à clefs En cas de manquement, des frais de remise en état vous seront facturés au prix de 30 € de l'heure

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr
2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val-Revermont
04 74 42 38 00

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RESTAURANT SCOLAIRE

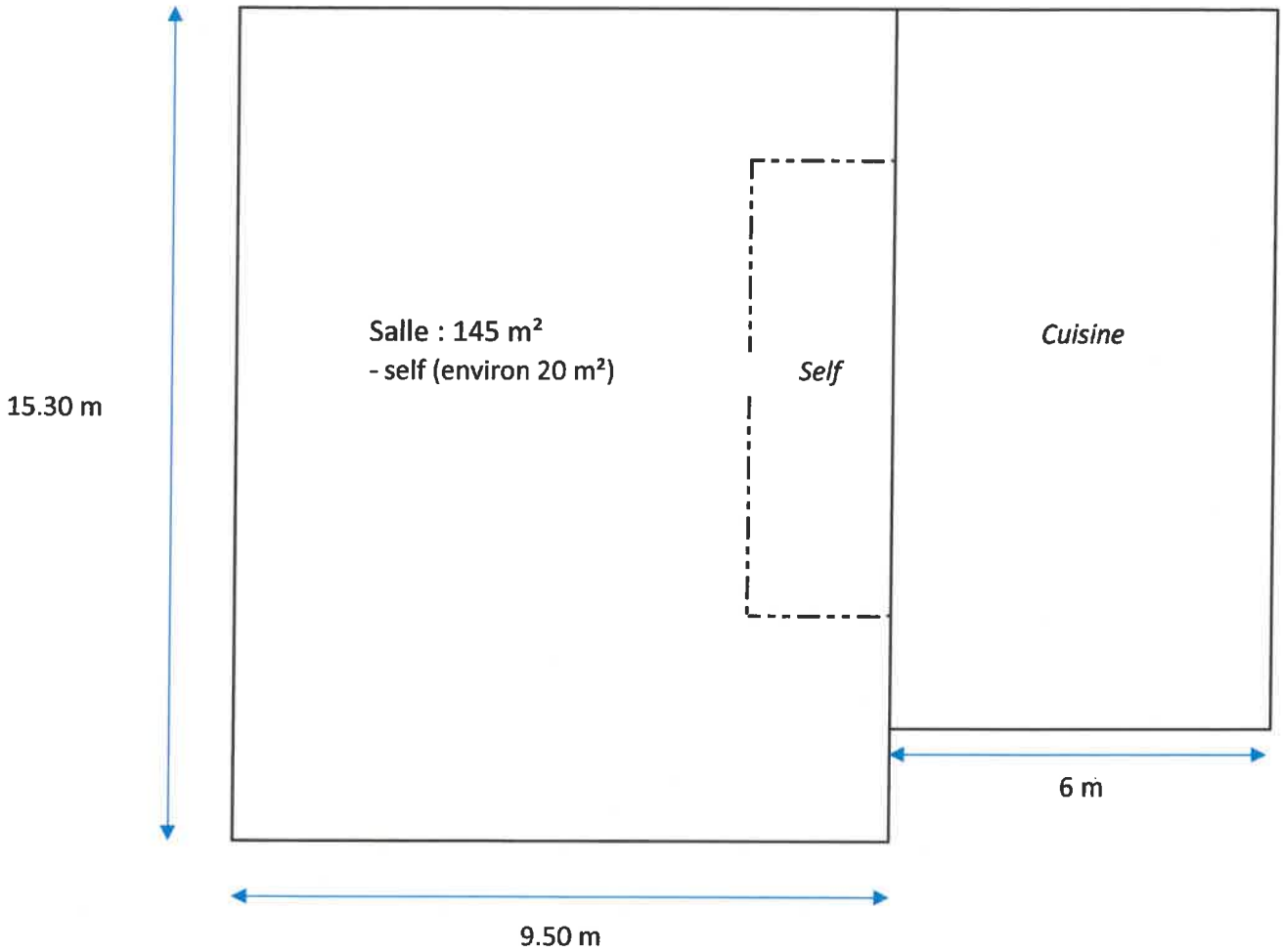

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

ETAT DES LIEUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Du .....

Type de manifestation .....

Nom de l'association .....

Nom du responsable de l'association .....

Nom du locataire .....

Tél : .....

OBSERVATIONS

	AVANT	APRES
Propreté Cuisine		
Propreté Salle		
Propreté WC		
Extincteurs		

LOCATION DE VAISSELLE

VAISSELLE	TOTAL	BRIS	Tarif unitaire
Verres ordinaires	40		1.19
Verres 19 cl	80		1.42
Verres 25 cl	120		2.35
Assiettes plates	100		5.76
Assiettes creuses	44		4.82
Fourchettes	100		2.26
Couteaux	100		3.37
Cuillères à dessert	85		1.07
Cuillères	70		1.66
Tasses	58		2.25
Plats ovales	2		20.17
Pichets	9		19.99

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Date de l'état des lieux entrant : Remarque : **Signature du locataire,**	 **Signature de l'agent, représentant la commune,**
Date de l'état des lieux sortant : Remarque : **Signature du locataire,**	 **Signature de l'agent, représentant la commune,**

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

PRESBYTERE

(exclusivement réservé aux habitants de la commune et associations de **Nivigne et Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, , Meillonnas, Pouillat, Saint Etienne du Bois Simandre sur Suran et Val-Revermont)**

RESERVATION en MAIRIE	Laurence PILLON : 04 74 42 38 00 Mail : personnel@val-revermont.fr
DOCUMENTS A FOURNIR	Contrat de location Attestation d'assurance
MISE A DISPOSITION	Jour et heure à fixer avec le responsable de la location (généralement du vendredi soir au lundi matin)
TARIF	Associations : gratuit Habitants de la commune : 1 jour 50 € / week-end : 100 €
CAUTION	300 €
PERSONNE A CONTACTER POUR INFORMATION COMPLEMENTAIRES, ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLEFS	Isabelle CURNILLON Tél. aux heures de bureau : 06 64 75 32 89 Mail : location@val-revermont.fr
CAPACITE	40 PERSONNES à table
COMPOSITION	Une salle de 81 m2 Et d'une cuisine équipée d'un réfrigérateur, d'une cuisinière électrique et de 2 fours électriques
MATERIEL	19 tables de 1.20 * 1.80 65 chaises
VAISSELLE	Voir liste jointe. Toute casse sera facturée selon tarif
MATERIEL DE MENAGE A DISPOSITION	Balai, pelle, balayette Balai brosse et serpillières Aspirateur Eponges et lavettes Produit vaisselle Dosettes produit nettoyant sol et tables Produit à vitres Merci de vous conformer aux notices d'utilisation des produits fournis
APRES LA LOCATION	Nettoyer la salle (sol, tables, sanitaire et cuisine). En cas de manquement, des frais de remise en état vous seront facturés au prix de 30 € de l'heure Emmener les poubelles Baisser le chauffage électrique au minimum Régler la location

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

PRESBYTERE

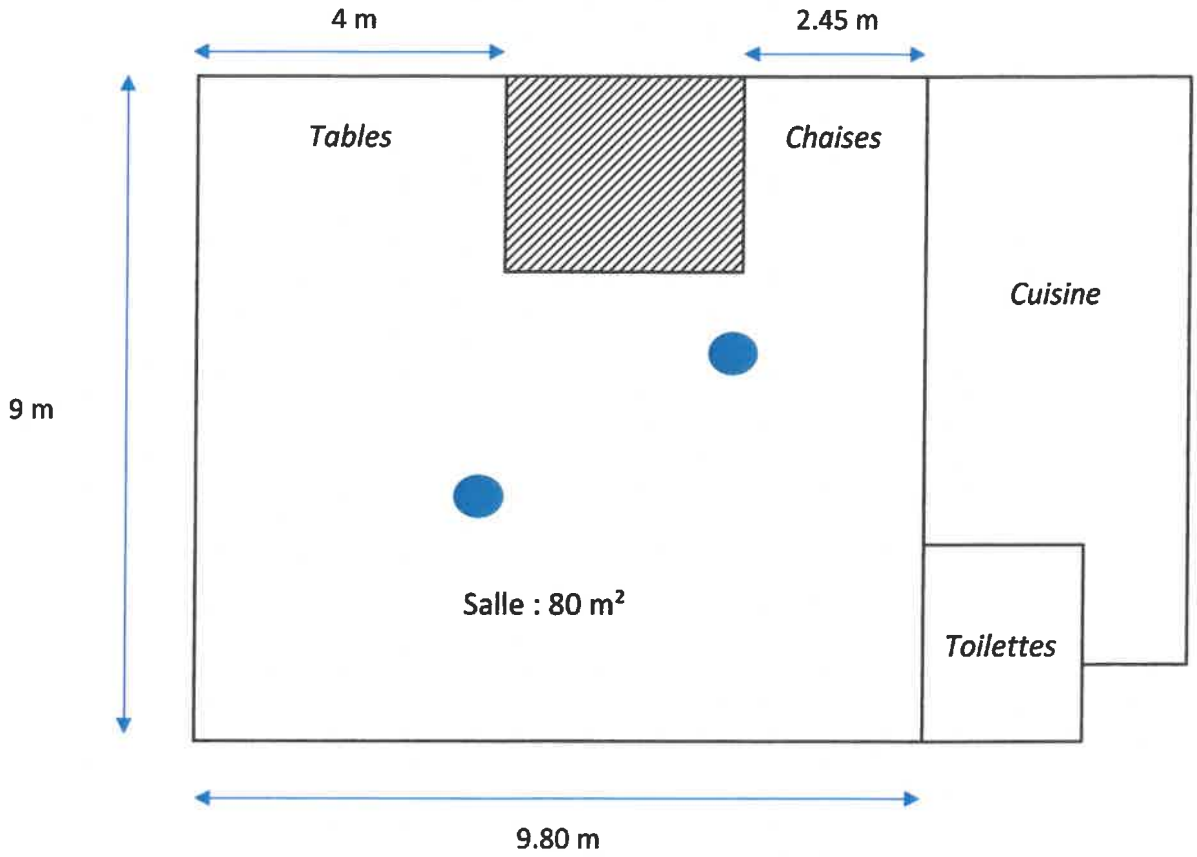

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr
2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val Revermont
04 74 42 38 00

Contact : **Isabelle CURNILLON**

04.74.42.33.05
06.64.75.32.89

ETAT DES LIEUX PRESBYTERE

Du .....au .....

Type de manifestation : .....

Nom de l'association : .....

Nom du responsable de l'association : .....

Nom du locataire : .....

Tél : .....

	AVANT	APRES
Propreté Cuisine (gazinière, four, frigo)		
Propreté Salle		
Propreté WC		
extincteurs		

VAISSELLE	TOTAL	BRIS	Tarif unitaire
Verres	84		2.35
Assiettes plates	47		5.76
Assiettes à dessert	55		3.50
Coupelles	8		3.50
Fourchettes	42		2.26
Couteaux	50		3.37
Cuillères à soupe	66		1.66
Cuillère à dessert	50		1.07
Tasses	33 + 3 grandes		2.25
Cafetière électrique	1		30
Panières	3		7.80
Planches	3		15
Plateaux	5		5
Ciseau	1		25
Boule à thé	1		5
Pelle à tarte	2		5
Pince ciseau	1		20
Roulette à pizza	1		10
Cuillère en bois	2		2
Spatule bois	1		2
Spatules plastiques	2		5

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

VAISSELLE	TOTAL	BRIS	
Couteau à pain	1		32
Grande fourchette	1		30
Grand couteau	1		30
Louche	1		9
Couvercle	1		15
Casseroles	2		25
Portes filtres	2		20
Bouilloire	1		30
Aspirateur	1		150
Balais	2		20
Balai brosse	1		20
Seaux	2		20
Raclette	1		20
Pelles	2		10
Balayette	1		10
Ventouse	1		10
Plat ovale	2		10.17

Date de l'état des lieux entrant : Remarque : **Signature du locataire,**	**Signature de l'agent, représentant la commune,**
Date de l'état des lieux sortant : Remarque : **Signature du locataire,**	**Signature de l'agent, représentant la commune,**

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

SALLE DES FETES de TREFFORT

RESERVATION en MAIRIE	Laurence PILLON : 04 74 42 38 00 Mail : personnel@val-revermont.fr
DOCUMENTS A FOURNIR	Contrat de location Attestation d'assurance Chèque de caution
MISE A DISPOSITION	Jour et heure à fixer avec le responsable de la location (généralement du vendredi soir au lundi matin)
TARIF	Habitants et associations locales : 430 € Familles hors commune : 600 € Associations hors périmètre : 735 € + Forfait de 90 € avec repas
CAUTION	300 €
PERSONNE A CONTACTER POUR INFORMATION COMPLEMENTAIRES, ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLEFS	Isabelle CURNILLON Tél. aux heures de bureau : 06 64 75 32 89 Mail : location@val-revermont.fr
CAPACITE	300 PERSONNES à table / 400 pour une conférence ou spectacle
COMPOSITION	Une salle de 360 m2 et d'une cuisine équipée de cuisinière, congélateur, lave-vaisselle, chambre froide
MATERIEL	90 tables et de 390 chaises
CHAUFFAGE	Le chauffage est programmé par la mairie pour le temps de la location. Si besoin, il peut toutefois être réenclenché pour 2 heures en appuyant sur le bouton vert à côté du bar
VAISSELLE	Voir liste jointe. Toute casse sera facturée selon tarif
MATERIEL DE MENAGE A DISPOSITION	Balai, pelle, balayette Balai brosse et serpillières Aspirateur Eponges et lavettes Produit vaisselle Dosettes produit nettoyant sol et tables Produit à vitres Produit lave-vaisselle Merci de vous conformer aux notices d'utilisation des produits fournis
APRES LA LOCATION	• Le clapet de sécurité du gaz à droite de la cuisinière doit être levé. • Débrancher le congélateur. Le laisser ouvert • Les chaises empilées : 4 piles de 10 chaises qui se regardent pour éviter les chutes • La porte qui donne accès à l'escalier extérieur doit être fermée à clef.

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

	• Les tables lavées et empilées par 12 sur chaque palette pieds dessous. • La sono : débrancher le fil blanc, descendre l'interrupteur • Vider la chambre froide, et l'arrêter. Maintenir la porte ouverte • Vider et rincer le lave-vaisselle • Les poubelles : mettre les sacs fermés dans le conteneur et emporter les emballages, cartons, verres et plastiques au PAV • Sortir le conteneur à l'extérieur. Fermer la porte en bois à clef • Les toilettes doivent être propres • Balayer la salle (les parquets), surtout ne pas les laver. • Balayer ou aspirer les sols carrelés et les laver. • Vérifier que les portes et les fenêtres sont toutes bien fermées. • Rentrer le tapis • Eteindre toutes les lumières En cas de manquement, des frais de remise en état vous seront facturés au prix de 30 € de l'heure

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr

LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE TREFFORT

Du .....

Type de manifestation :.....

Nom de l'association / locataire :.....

Tél : .....

	OUI	NON
Micro sans fil		
Micro avec fil		
Câbles de raccordement sono		
Alarme		
Rideau scène		
Vidéoprojecteur + rallonge		
Tapis		
Autres :		

VAISSELLE	TOTAL	BRIS	TARIF UNITAIRE
Verres ballons 14 cl			1.50
Flûtes 15 cl	144		2.42
Verres 18 cl	216		2.28
Verres 24 cl	216		2.35
Assiettes plates	310		5.76
Assiettes à dessert	150		3.50
Fourchettes	200		2.26
Couteaux	200		3.37
Cuillères à dessert	300		1.07
Cuillères à soupe	150		1.66
Tasses	160		2.25
Tasses à infusion	10		3.62
Plats ronds	20		21.50
Plats longs	20		20.17
Saladiers	20		10.20
Corbeilles à pain	20		7.80
Plateaux	16		5
Pots à eau Bar	20		19.99
Sel et poivre	40		15

Date de l'état des lieux entrant : Remarque : **Signature du locataire,**	**Signature de l'agent, représentant la commune,**
Date de l'état des lieux sortant : Remarque : **Signature du locataire,**	**Signature de l'agent, représentant la commune,**

Accusé de réception en préfecture
001-200057547-20181227-DE20181207 3B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

val-revermont.fr
2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val-Revermont
04 74 42 38 00

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

SALLE DES FETES TREFFORT

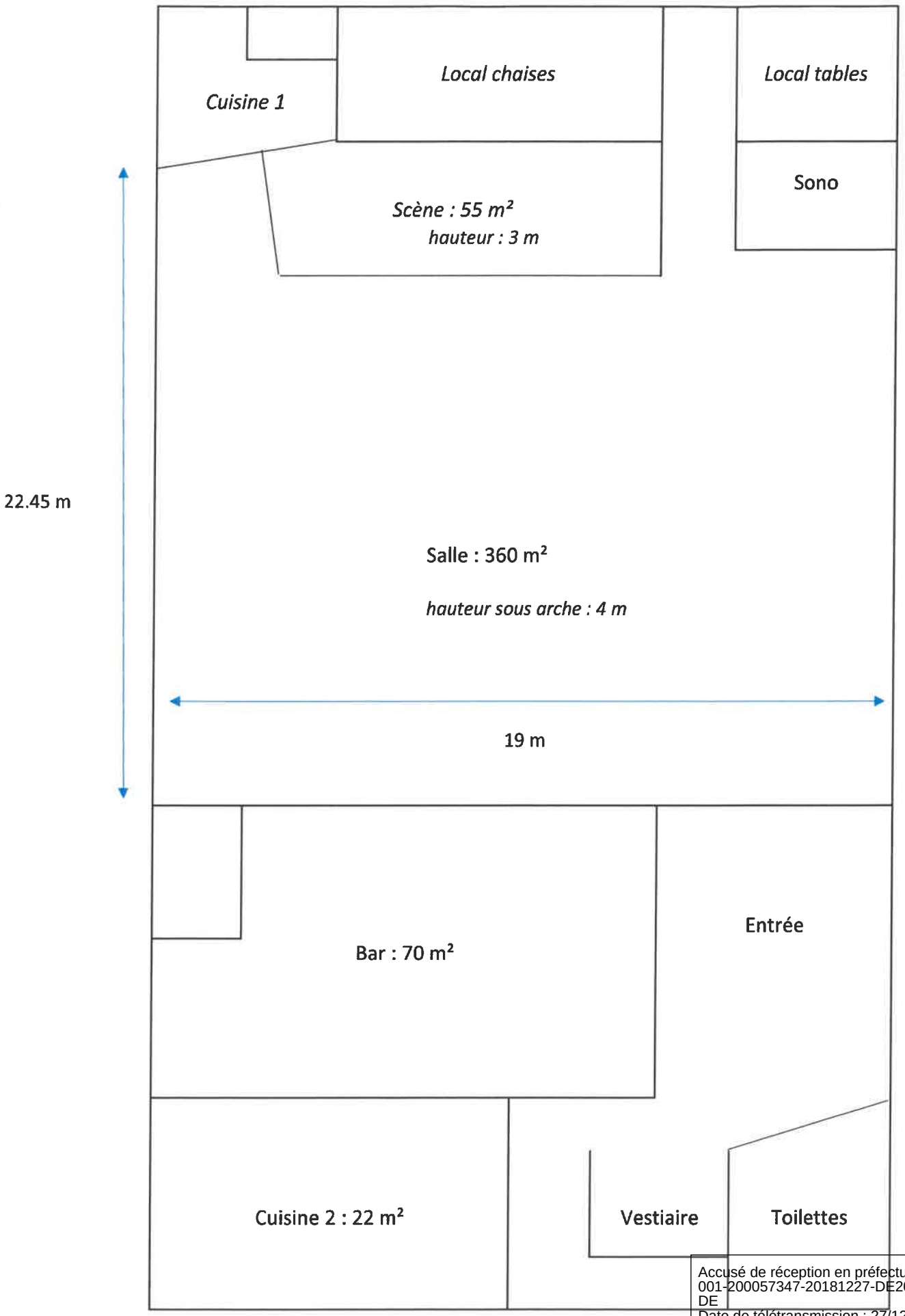

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Val-Revermont
Treffort Cuisiat Pressiat

val-revermont.fr
2, Place Marie Collet
Treffort
01370 Val-Revermont
04 74 42 38 00

E-Mail : mairie@val-revermont.fr
Site : www.val-revermont.fr

CONTRAT DE LOCATION

☐ Salle des fêtes Treffort ☐ Salle des fêtes Pressiat

☐ Restaurant communal Treffort ☐ Presbytère Cuisiat

Entre

La commune de Val-Revermont, représentée par son maire, Madame Monique WIEL

Et

M .....

Demeurant .....

Date et lieu de naissance : .....

Agissant **1)** en son nom propre * **(rayer la mention inutile)*
2) au nom de l'association (ou la société) *.....
.....
Siège social .....

Ci-dessous désigné « le locataire »

Le locataire prend en location la salle désignée ci-dessus : ***avec ou sans repas*** (rayer la mention inutile)

Du ..... à ..... Heure
Au ..... à ..... Heure

En vue d'y organiser .....
Au prix de .....

Aux conditions du règlement de location des locaux communaux que le locataire déclare posséder et qu'il s'engage personnellement à respecter, et moyennant les tarifs en vigueur à la date de location.

Le présent contrat est accompagné des pièces suivantes fournies par le locataire :

- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- le chèque de caution de 300 €
- le versement des arrhes s'élevant à 30 % du loyer soit la somme de .....

Toute annulation entraîne l'abandon des arrhes au profit de la commune.

Fait à ..... le .....

Le demandeur ***Le Maire,***

Monique WIEL

Pour l'état des lieux et la remise des clefs, contacter :

⇨ ***Isabelle CURNILLON*** *au 06 64 75 32 89 ou 04 74 42 33 05 pour les* ***salles de Treffort et Cuisiat***

ou

⇨ ***Fançoise PERDRIX*** *au 06 27 92 50 27 pour la* ***salle de Pressiat.***

Accusé de réception en préfecture
001-200057347-20181227-DE201812073B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018